



Chartes de production

2005 : une année pour les producteurs

Les Chartes de production ARVALIS - Institut du végétal/IRTAC des céréales à paille, fortes désormais d'une marque utilisable sur les produits transformés, ont été mises à jour fin 2004. En point de mire, la maîtrise des risques environnementaux et sanitaires au niveau de la production, et le respect de la réglementation.

Rappel de la démarche

1 Les Chartes de production ARVALIS-Institut du végétal/IRTAC sont disponibles sur blé tendre, blé dur, orge de brasserie, maïs grain-fourrage, maïs doux et prochainement maïs semences. Elles décrivent les pratiques culturales permettant de concilier qualités du produit, respect de l'environnement, et rentabilité de la production. Elles apportent aux producteurs qui les mettent en œuvre et à leurs partenaires collecteurs, un signe de reconnaissance identifiable sur le marché. Le référencement d'un organisme, sur une ou plusieurs cultures, confirme que celui-ci a validé les pratiques des producteurs qu'il engage pour l'année en cours. Un organisme de contrôle indépendant intervient annuellement pour vérifier ces contrôles, et pour la gestion de la traçabilité des lots. Le référencement est attribué pour la durée de commercialisation des lots d'une campagne donnée. Les adhésions 2005 pour les chartes maïs sont encore ouvertes. N'hésitez pas à nous contacter.

Depuis quatre ans, les producteurs français de céréales ont la possibilité de faire reconnaître leurs bonnes pratiques de cultures à travers les Chartes de production des céréales ARVALIS - Institut du végétal/IRTAC (encadré 1).

20 000 producteurs référencés en 2004

Pour la récolte 2004, près de 20 000 producteurs ont ainsi cultivé 500 000 ha de céréales ou de maïs conformément à l'un des référentiels (tableaux 1 et 2). Les 66 organismes qui les ont accompagnés (principalement de collecte), ont ainsi pu bénéficier du référencement les

autorisant à mettre en marché des céréales ou du maïs produits selon ces Chartes (voir la liste des organismes référencés en 2004 sur notre site www.arvalisinstitut-duvegetal.fr).

La démarche poursuit son développement et consolide son ancrage dans les débouchés meuniers et brassicoles. Dans ces filières, elle constitue un socle reconnu pour répondre aux attentes des transformateurs. Dans les cas les plus favorables, ceux-ci n'ont plus qu'à définir les critères technologiques qu'ils attendent du produit ; les Chartes leur apportent les garanties suffisantes pour répondre aux en-

jeux environnementaux et sanitaires.

Un atout pour les producteurs de céréales

Rappelons que chaque Charte décrit de manière pragmatique les bonnes pratiques de cultures à respecter, pour répondre aux objectifs de rentabilité de la production, de respect de l'environnement, et de qualités sanitaire et technologique du produit.

Leur diffusion nationale et le système de surveillance associé offrent aux producteurs français un outil efficace de défense de leur métier et de leur professionnalisme.

Le dépôt de la marque "Céréales de France - Charte Qualité Environnement" (cf *visuel*) utilisable sur produits transformés permet de compléter à partir de la récolte 2005, le dispositif en place. Elle permet de renforcer l'intérêt suscité par la démarche d'un point de vue commercial, et de prolonger son développement plus en aval dans les filières de transformation. Toute entreprise de l'agro-alimentaire peut ainsi apposer la marque sur

Evolution du référencement depuis 2001

| | Récolte | | | |
|-----------------------|---------|---------|---------|---------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
| Nombre d'organismes | 32 | 55 | 60 | 66 |
| Nombre de producteurs | 2 000 | 11 000 | 17 500 | 19 700 |
| Surface (ha) | 38 000 | 285 000 | 430 550 | 495 450 |

Référencement 2004 par culture

| | Blé tendre | Orge de brasserie | Blé dur | Maïs grain | Maïs doux |
|-----------------------|------------|-------------------|---------|------------|-----------|
| Nombre d'organismes | 45 | 38 | 7 | 3 | 4 |
| Nombre de producteurs | 10 500 | 14 800 | 237 | 2 000 | 390 |
| Surface (ha) | 210 800 | 245 400 | 5 000 | 27 000 | 7 200 |

Emeric Emonet
e.emonet@arvalisinstitutduvegetal.fr

ARVALIS - Institut du végétal

Année charnière pour producteurs de céréales



l'emballage de ses produits finis, dès lors qu'ils sont issus de céréales fournies par un organisme référencé. Il sera maintenant possible de voir des paquets de biscuits, de biscottes, de pain de mie, de pâtes, de céréales pour petit-déjeuner, des bouteilles de bière ou encore des emballages de pain, de volailles... porter cette mention.

Les entreprises trouveront par ce label un nouveau moyen de valoriser l'application des bonnes pratiques de culture et de reconnaître le travail de traçabilité réalisé par leur amont.

Faire face aux enjeux environnementaux et sanitaires

La réglementation encadre de plus en plus les facteurs de production et porte une attention croissante à leur impact sur l'environnement et la sécurité des produits. La mise à jour des Chartes de production effectuée en 2004 pour les céréales à paille (programmée en 2005 sur le maïs) tient compte des récentes évolutions techniques et réglementaires relatives à ces sujets. A titre d'exemple, l'*encadré 2* rassemble les bonnes pratiques contenues dans les Chartes permettant de maîtriser les enjeux sanitaires liés à la production. Autre exemple, conséquence directe de l'entrée en application du règlement européen 178/2002 ⁽¹⁾, il est demandé aux producteurs engagés dans les nouvelles ver-

sions des Chartes, de tenir à jour une liste de leurs clients et de leurs fournisseurs, de conserver les factures d'achats des intrants et les bons de livraison des produits vendus.

Le service rendu par les Chartes aux producteurs de céréales ne se perçoit plus seulement d'un point de vue commercial par une reconnaissance des clients. Ces guides de bonnes pratiques

Marque déposée par ARVALIS - Institut du végétal et l'IRTAC

doivent également aider les producteurs à faire face aux exigences réglementaires actuelles et à venir. ■

Contaminants potentiels du grain et bonnes pratiques des Chartes permettant de limiter le risque

| DANGERS BIOLOGIQUES | |
|--|--|
| Insectes des grains | <ul style="list-style-type: none"> Nettoyage du matériel de manutention et de stockage avant utilisation. Protection contre les insectes du grain. |
| Oiseaux, rongeurs ou leurs traces macroscopiques | <ul style="list-style-type: none"> Protection contre les oiseaux (étanchéité des installations, filets, bâches, boîtes d'appâtage, propreté des abords,...). |
| Graines d'adventices | <ul style="list-style-type: none"> Maîtrise de l'enherbement. Réglage de la moissonneuse-batteuse. |
| Mycotoxines au champ | <ul style="list-style-type: none"> Evaluation du risque de fusariose au champ et réduction du risque, traitement fongicide adapté. |
| Moisissures, mycotoxines au stockage | <ul style="list-style-type: none"> Récolte à maturité et lorsque le grain permet une conservation en bonnes conditions (séchage ou livraison rapide en cas de récolte humide). Stockage à l'abri des intempéries. Gestion de la ventilation. |
| Flore microbienne | <p><i>Cf ci-dessus lutte contre les rongeurs et oiseaux.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Protection contre les animaux domestiques. Nettoyage des matériels de transports avant chargement. Nettoyage du matériel de manutention et de stockage avant utilisation. |
| DANGERS PHYSIQUES | |
| Corps étrangers | <ul style="list-style-type: none"> Programme herbicide adapté à la flore présente ou attendue. Programme de protection contre la verse. Nettoyage de l'intérieur de la moissonneuse-batteuse avant hivernage. Nettoyage des matériels de transports, manutention, stockage (idem risque biologique). Installations de stockage des grains dédiées. Protection contre la présence de corps étrangers (bois, pièces métalliques, verre, fioul,...). |
| DANGERS CHIMIQUES | |
| Résidus de produits phytosanitaires | <ul style="list-style-type: none"> Produits et adjuvants homologués. Respect des conditions d'emploi telles que les périodes d'application, les délais avant récolte, le non dépassement des doses maximales autorisées. Interventions phytosanitaires ajustées selon risques évalués. Diagnostics pulvérisateur (auto-contrôle et contrôle par tiers). Installations de stockage des grains dédiées. Si refroidissement efficace par la technique de ventilation, traitement chimique qu'en cas d'infestation du grain par les insectes. Traitements chimiques des grains déclarés à l'acheteur. Adaptation du débit de pulvérisation ou de nébulisation au débit de grain |
| Métaux lourds | <ul style="list-style-type: none"> En cas d'apport de boues, respect de la réglementation et analyse préalable sur le lot de boue à épandre disponible. Connaissance historique d'épandage de produits organiques. |
| <p><small>Pour les métaux lourds faisant l'objet d'une réglementation, risque faible en céréales à paille en lien avec les pratiques agricoles (céréales peu accumulatrices) sauf dans de rares situations en cadmium.</small></p> | |